



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

Excusé : Y. Ripet pouvoir à D. Wajda

Absents : A. Broucke, O. Chanel, C. Grange, Y. Muet

Secrétaire de séance : G. Neury

DEBAT sur l'orientation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

- Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'enregistrer le débat de manière à ce que le compte rendu soit le plus fidèle possible à ce qui sera dit. **Accord à l'unanimité.**
- Le PADD s'articule autour de 5 grands axes :
 - 1. Définir et conforter le centre-village comme lieu de centralité de la Commune
 - 2. Maîtriser le développement urbain et préserver le caractère rural du village
 - 3. Préserver et valoriser les paysages et protéger l'environnement
 - 4. Optimiser et sécuriser les déplacements
 - 5. Fixer des objectifs de modération de la consommation des espaces.
 - Chacun de ces axes se décompose en items allant de 1 à 7 suivant les axes.
 - Le service urbanisme de la CAPI représenté à la réunion par la responsable du service instructeur Madame Joëlle Annequin prend en charge la rédaction du compte rendu de débat qui sera joint au dossier PLU et que les administrés pourront consulter.

Résumé des débats :

AXE 1

- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est soumis aux règles du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) intercommunal. Ainsi le centre village est la zone à densifier au maximum en prenant en compte les réseaux et leurs coûts financiers. Un périmètre a été établi.
- D'autre part à la validation du SCOT en 2013 la Commune a été gratifiée de 6 logements par an soit 100 logements pour aller jusqu'en 2029. Or en mars 2019 la Commune a « consommé » 85 logements, auxquels il faut ajouter 13 dossiers en cours. Inquiétude pour les 10 ans à venir quant à l'arrivée de nouveaux habitants et au nombre d'élèves.
- Prise en compte de la demande d'installation de services au centre-village.
- Demande du respect de la qualité urbaine, architecturale et paysagère en cohérence avec l'existant mais en autorisant des possibilités liées au recours aux énergies nouvelles.

AXE 2

- Optimisation des lieux où sont installés des équipements (pôle sportif avec la création du city stade terrain de foot, terrain annexe, jeux de boules).
- Prise en compte pour l'urbanisation de la capacité des dessertes et des services.
- Demande pour la préservation du patrimoine privé et public.
- Souhait de l'accueil d'artisans.
- Souhait du développement de l'hébergement touristique.

AXE 3

- Demande de la préservation de l'activité agricole et des espaces naturels : ZNIEFF du Vernay – (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) dont 18 ha appartiennent à la Commune), combe de Verneicu derrière Quinsonnas.

- Maintien des coupures vertes entre hameaux pour permettre dans ces corridors la circulation des animaux sauvages.
- Prise en compte des enjeux et risques naturels identifiés avec la protection des ressources en eau (captages).
- Encouragement pour le recours aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie

AXE 4

- Souhait de valoriser et voir se développer les chemins piétonniers, voire rouvrir des chemins abandonnés.
- Souhait de mise en place de garages à vélos.

AXE 5

- Souhait de contenir au maximum l'étalement urbain.
- Prise en compte de la diminution de la surface des lots à bâtir.

DELIBERATIONS

- **Démission d'Astrid Broucke du CCAS** au 01.04.2019 et remplacement par Muriel Fernandez au même poste. *Vote à l'unanimité moins une abstention.*
- **Lancement de la procédure pour le Règlement Général des Données Personnelles (RGPD)** : la société GO Concepts retenue par la CAPI suite à un appel d'offres de voit confier cette procédure pour la Commune avec la création d'un registre et un audit s'élevant 2 400€TTC (idem pour les autres communes). En 2020 aura lieu un autre appel d'offres. *Vote pour à l'unanimité.*
- **Convention avec l'EPORA pour la cession du tènement où doivent se construire les logements.** Le montant restant à charge de la Commune s'élève : 0€ (initialement prévu 14333€ Ht), déjà payé 28 666€. Le détail de cette convention sachant qu'un dernier point n'est pas encore validé (montant de la TVA) sera noté dans le prochain compte rendu. Le Conseil municipal lors du vote du budget 2019 a retenu l'option avec la TVA. La CAPI négocie avec l'EPORA ce point-là. *Vote pour à l'unanimité.*

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

- **Réunion du CCAS le 14 mars : pour la préparation de la journée du dimanche 7 avril**, tout est finalisé pour accueillir 52 convives.
- **Travaux de réfection suite à l'effondrement de plafonds dans le nouveau bâtiment du groupe scolaire** : l'expert en charge du dossier est venu une deuxième fois. Les entreprises concernées doivent présenter leurs devis pour les travaux à réaliser. L'expert et le métreur-contrôleur vérifieront ces devis avant de donner le feu vert. La Commune sera dédommagée et pourra ensuite faire procéder aux travaux. Tous les travaux liés à cet évènement technique seront pris en charge par l'assurance de la Commune qui règlera le litige avec les assureurs des entreprises concernées. Pour l'instant nous n'avons pas de délai.

INFORMATIONS

- **Commémoration du 8 mai : rendez-vous à 9h30 à la mairie.**
- **Purge du réseau d'eau : 11 avril.** Les personnes qui ont des problèmes d'eau peuvent encore remettre un courrier au secrétariat de mairie.
- **Présentation en réunion publique du PADD : jeudi 2 mai à 19h30**
- **Prochaine réunion du Conseil : jeudi 9 mai à 20h30.**